

- ALSH Tencin
- ALSH St Maximin
- ALSH Les Adrets



FICHE D'INSCRIPTION MERCREDIS - 2ème période - ANNEE 2023

Les inscriptions/annulations/modifications (accueils de loisirs et navettes) doivent être effectuées :
AUPRES DE L'ASSISTANTE (également dans le cadre d'un enfant inscrit sur liste d'attente)
Au plus tard le mercredi à 17h pour le mercredi de la semaine suivante.

Attention, 1 seule modification/annulation, par mois sera possible (un ou plusieurs mercredis)

Pour toute demande d'inscription, il est obligatoire de joindre cette fiche.

En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de 3 jours suivant le 1er jour d'absence.

Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.

Je soussigné(e)

représentant légalement le/les enfant(s).....

Adresse mail

souhaite inscrire le/les enfant(s) ci-dessus aux dates suivantes :

SEPTEMBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
06/09					
13/09					
20/09					
27/09					

OCTOBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
04/10					
11/10					
18/10					

NOVEMBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
08/11					
15/11					
22/11					
29/11					

DECEMBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
06/12					
13/12					
20/12					

ARRET NAVETTE

Arrêt matin :

Arrêt soir :

A

Le

Signature du représentant légal

Merci de garder une copie de cette fiche d'inscription

